

Nom : "PLAN COMMUNAL DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LES COLLECTIVITES D'ENFANTS"

1. Contexte

Les Bouches du Rhône sont par arrêté préfectoral, classées en niveau 1 des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population : « *Aedes albopictus* implanté et actif ». Le moustique tigre est un insecte vecteur diurne qui a la particularité de pondre dans de petites quantités d'eau propre et de se montrer très agressif. Anthrophile, il ne se développe qu'en milieu urbain où il semble qu'il supplante les espèces originaires. Tout Marseille est colonisé. En octobre 2014, deux communes proches ont déclaré 4 cas autochtones de dengue. Pour un moustique qui réclame un changement des pratiques de la vie de quotidienne, pour un moustique faisant appel à « l'éco-citoyenneté ».

2. But

Suite à de nombreuses plaintes de parents, du personnel des écoles, des crèches face aux enfants piqués de multiples fois, le Service de la Santé Publique et des Handicapés (SSPH) a proposé un plan d'action transversal où les différentes Directions impliquées : Espaces verts, bâti, écoles, crèches, sport et nautisme, le Développement durable et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) vont actionner chacun dans leurs spécialités, les leviers de lutte vis à vis de l'éradication des gîtes larvaires existants et parallèlement, s'engagent à ne pas en créer de nouveaux sur les espaces accueillant des enfants.

3. Déroulement

L'élus à la Santé de la Ville de Marseille, M. Patrick PADOVANI, a invité le 26 janvier 2015, en Mairie centrale, les élus concernés par ce plan communal d'actions. Un diaporama a servi de support d'information quant à la problématique de l'*Aedes albopictus*. Puis, le plan communal d'actions a été présenté. L'accent a été mis sur la transversalité, sur le fait que la Santé publique à elle seule, ne peut résoudre ce problème. A ce jour, des journées de formation/information vers le personnel de terrain mais pas que, vers les Directeurs, les responsables des services techniques ont été lancées.

Les objectifs cités dans le plan ont soulevé des questionnements qui au fur et à mesure des interventions du SSPH et à l'éclairage des recommandations des experts en entomologie, commencent sinon à être intégrées, à être comprises.

Le fait que des solutions pragmatiques soient possibles et que multiples sont les leviers de réduction de la population culicidienne, se posent comme deux concepts en cours d'intégration par les différents services internes. Une dynamique partenariale est en train de naître, une collaboration se bâtit tirée par le SSPH et ceci, dans le respect et les limites de chacun. Des mesures correctives pointent, conformes aux objectifs opérationnels du plan, parfois mises en œuvre de manière indirecte, mais qui augure d'une prise de conscience de la problématique.

4. Partenaires principaux

En interne, les Directions des Espaces verts, du bâti, de la scolarité, des crèches, sport et nautisme, du Développement durable et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

5. Pour plus d'information

Ville de MARSEILLE, Service de la Santé Publique et des Handicapés
23, rue Louis ASTRUC, 13233 MARSEILLE cedex 20
N° : 04 91 55 31 27

Patrick PADOVANI (élu), ppadovani@mairie-marseille.fr
Dr. Didier FEBVREL, dfebvrel@mairie-marseille.fr
Dominique CHANAUD, dchanaud@mairie-marseille.fr